2ª convocatoria de proyectos clásica y convocatoria de pequeños proyectos

2ème appel à projets classique et appel à petits projets 2021-2027







Deuxième appel à projets **POCTEFA 2021-2027**

















INFORMATIONS GÉNÉRALES



du **21/01/2025** au **22/04/2025 à 14h** (91 jours)



Projets terminés avant le **01/06/2029**











INFORMATIONS GÉNÉRALES



76,6M€

(44% du budget total du programme, hors assistance technique)







PRIORITÉ 1

22.492.671 €

OP 1 Une Europe plus intelligente



PRIORITÉ 2

Protéger et consolider les atouts écologiques

23.351.419 €

OP 2 Une Europe plus verte



PRIORITÉ 3

Faciliter l'accès à l'emploi et à la formation

6.958.001 €



PRIORITÉ 4

Construire un espace inclusif et socialement intégré

6.678.133 €



PRIORITÉ 5

Construire un espace inclusif et socialement intégré

17.155.029 €

OP 4 Une Europe plus sociale

















INFORMATIONS GÉNÉRALES



- Entités publiques et/ou privées
- Entités transfrontalières ou au moins
 2 entités d'Etats différents (FR, ES, AND)
- L'entité JdF pourrait être originaire d'Andorre





INFORMATIONS GÉNÉRALES



Zone éligible









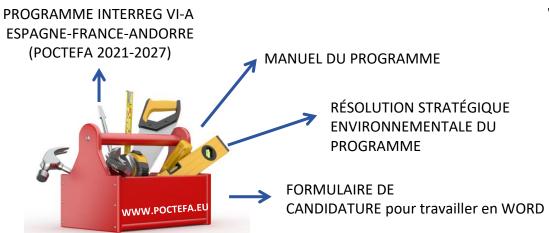








DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE



www.poctefa.eu











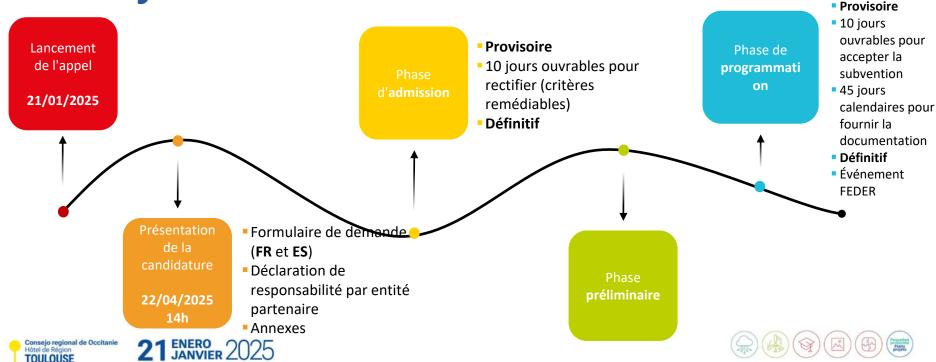






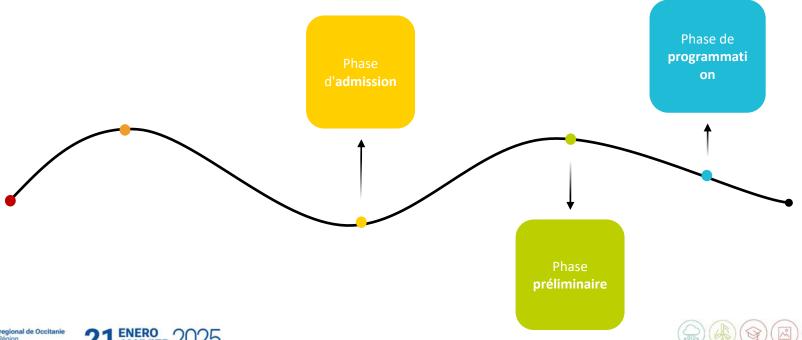


Cycle de vie d'une CANDIDATURE





PHASE D'ADMISSION





21 ENERO 2025





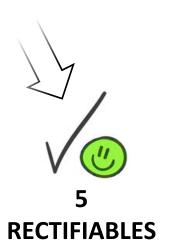






11 critères d'admission

















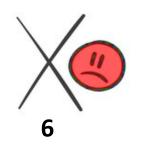








CRITÈRES D'ADMISSION



NON ADMISSIBLE

- Envoyé après la date limite.
- Pas de partenariat transfrontalier.
- Coût total éligible minimum de 200 000 euros.
- Non achevé et non entièrement exécuté avant la date de soumission.
- Non financé par d'autres programmes communautaires.
- Durée maximale de 3 ans.









CRITÈRES D'ADMISSION



5 SUBSCISSIBLE

- Formulaire de demande dûment rempli.
- ✓ Déclaration de responsabilité de chaque organisation partenaire.
- ✓ Partenaire principal d'Espagne, de France ou d'Andorre. Justification des **entités chefs de file en dehors de la zone POCTEFA**.
- ✓ Objectif général avec contribution à l'objectif spécifique du programme.
- ☑ Bilans et comptes des deux dernières années des entreprises et des entités privées ; garantie ou caution bancaire pour les nouvelles entités.



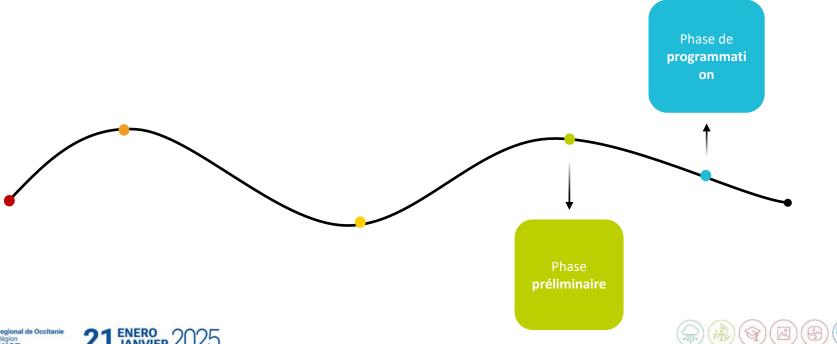
10 jours ouvrables pour apporter des corrections après la décision d'admission provisoire.







PHASE D'INSTRUCTION







- Examen des candidatures qui satisfont aux conditions d'admission.
- L'instruction est basé UNIQUEMENT sur le formulaire et la documentation requise.













Critère 1

Cohérence du projet avec les politiques européennes et le programme

10

Critère 2

Dimension transfrontalière, compétence et équilibre du partenariart

25

Critère 3

Cohérence de la logique d'intervention avec le schéma du plan d'action et pertinence du budget

25

Critère 4

Impact transfrontalier et pertinence territoriale du projet





Critère 1

Cohérence du projet avec les politiques européennes et le programme

- 1.1 (4 points) Contribution du projet aux politiques européennes et alignement aux priorités et la stratégie du programme.
- **1.2** (2 points) Cohérence de la contribution du projet aux indicateurs du Programme, et de réalisation de l'objectif spécifique sélectionné. L'utilisation d'indicateurs recommandés dans l'annexe 2 du texte de l'appel à projets sera valorisée positivement.
- 1.3 (4 points) Cohérence et pertinence de la contribution du projet aux principes horizontaux [...].





Critère 2

Dimension transfrontalière, équilibre entre concurrence et partenariat

- 2.1 (13 points) Valeur ajoutée de la coopération transfrontalière [...] pour atteindre l'objectif général et résultats du projet et niveau d'accomplissement des critères de coopération (élaboration conjointe de la candidature, participation prévue des partenaires au développement du projet en termes de ressources et de capacités [...]).
- 2.2 (12 points) Équilibre dans la composition et les compétences du partenariat : compétence thématique du partenariat (entités partenaires et associés) et équilibre dans sa composition (nature et thématiques). Degré de définition des rôles des partenaires au sein du partenariat.







Critère 3

Cohérence de la logique d'intervention avec le schéma du plan d'action et pertinence du budget

25

- 3.1 (6 points) Logique d'intervention (cohérence des objectifs [...] et du plan d'action).
- 3.2 (11 points) Cohérence du plan d'action pour atteindre les objectifs du projet [...].
- 3.3 (4 points) Caractère durable et transférabilité des résultats et réalisations attendus du projet.
- 3.4 (4 points) Pertinence : (i) budget global prévu avec plan d'action [...], (ii) pertinence et cohérence du tableau des coûts, (iii) pertinence du budget prévu pour chaque action et (iv) cohérence des dépenses prévues avec la capacité financière de chaque organisation partenaire.



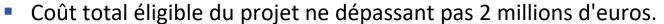
21 ENERO 2025



RECOMMANDATIONS PLAN FINANCIER

(Annexe I du texte de l'appel)

COÛT TOTAL ÉLIGIBLE DU PROJET



- Projets d'infrastructure/investissements productifs et/ou biens d'équipement :
 - Coût total éligible n'excédant pas 5 millions d'euros.
 - Coûts allant de 2 à 5 millions d'euros pour les dépenses d'infrastructure et/ou d'équipement.
- Rapport équilibré, dans la mesure du possible, entre les budgets des entités partenaires françaises et espagnoles (ne s'applique pas aux entités andorranes).

















RECOMMANDATIONS PLAN FINANCIER

(Annexe I du texte de l'appel)



CATÉGORIE DE DÉPENSES "FRAIS DE PERSONNEL" DU PROJET

 Les frais de personnel ne dépassant pas 50 % du coût total éligible du projet dans son ensemble (et non par entité partenaire).







Critère 4

Impact transfrontalier et pertinence territoriale du projet

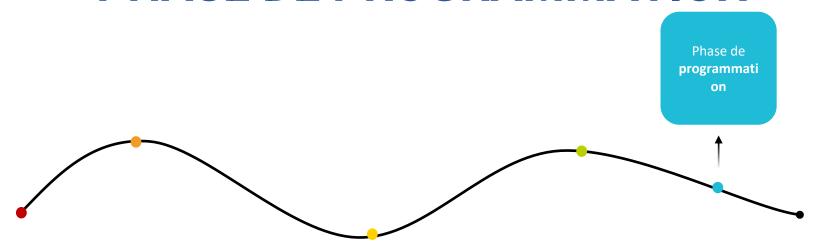
- 4.1 (20 points) Impact transfrontalier et pertinence du projet par rapport aux enjeux et opportunités communs de la zone du Programme.
- 4.2 (20 points) Impact transfrontalier et contribution du projet aux politiques nationales, régionales et locales.







PHASE DE PROGRAMMATION











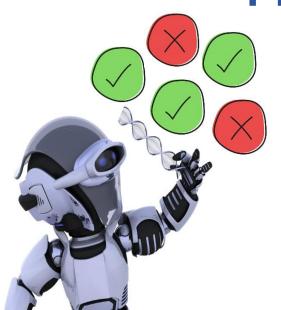








EXIGENCES EN MATIÈRE DE PROGRAMMATION



- Score minimum : 12,5 points pour le critère 2.
- Note totale minimale pour la programmation : 60 points.
- Programmation par ordre de notation (de la note la plus élevée à la note la plus basse) dans la limite du plafond budgétaire du montant FEDER initialement prévu dans l'appel par Priorité.





Résolution sur la PROGRAMMATION PROVISOIRE

Publication sur le site web de POCTEFA.

Envoi d'un courrier électronique aux entités chefs de file

(vérifier les spams).

Accepter la subvention (dans SIGEFA)

10 JOURS
OUVRABLES

Fournir la documentation requise et signée (dans SIGEFA).
45 JOURS
CALENDAIRES







Documentation de PROGRAMMATION FINALE

- Certificats de sécurité sociale
- Certificats d'obligations fiscales
- Déclaration de non-récupération de la TVA
- Documentation relative à l'inscription dans un registre ou un répertoire (entreprises et entités privées)
- Signature et scellement de l'accord d'association transfrontalier
- En cas de modification du plan financier, une <u>déclaration de responsabilité</u> de chacune des entités avec son annexe signée par le représentant légal.
- Le cas échéant, <u>demande ou décision de cofinancement public</u> indiquée dans le plan financier
- Si l'infrastructure est en place, <u>autorisations préalables/permis de construire</u> si disponibles









Documentation de PROGRAMMATION FINALE



https://www.poctefa.eu/documentacion/recursos-herramientas-y-manuales/documentacion-convocatorias-de-proyectos-del-poctefa-2021-2027/



https://www.poctefa.eu /wpcontent/uploads/2024/ 04/Listadodocumentosconvocatorias-ES_FR.pdf

















Fonctionnement de la liste de réserve

- Les candidatures non programmées seront placées sur une liste de réserve en fonction de l'ordre des notes obtenues.
- Six mois après la décision finale, l'autorité de gestion certifie, le cas échéant, le montant de FEDER disponible qui a été libéré des projets programmés dans le cadre de l'appel, jusqu'à la date limite de programmation des candidatures en réserve.
- Le comité de programmation prend une décision provisoire et définitive de programmation des demandes dans l'ordre de classement sur la liste de réserve, à condition que les projets puissent être achevés avant le 1er juin 2029 et qu'ils soient conformes aux ressources disponibles du FEDER.





Recommandations générales

- Lire et consulter le texte de l'appel à propositions et le manuel du programme, ainsi que d'autres documents pertinents à l'adresse www.poctefa.eu.
- Attention à l'enregistrement des entités dans SIGEFA (éviter les doublons).
- Formulation claire et concise du formulaire de candidature.
- Vérification de la qualité et de l'exactitude des traductions.
- Compilation et vérification des annexes/documents demandés.
- Saisie des données en temps utile dans SIGEFA.
- Contact avec les partenaires institutionnels du programme sur votre territoire (voir le site web de POCTEFA).









Cofinanciado por la UNIÓN EUROPEA Cofinancé par l'UNION EUROPÉENNE

¡Muchas gracias! Merci beaucoup!













www.poctefa.eu info@poctefa.eu #POCTEFA